

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Monsieur Jonathan Houde
510 rue Desbiens

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Jonathan Houde pour sa résidence au 510 rue Desbiens, Saint-Honoré.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre un lotissement avec une profondeur moindre que ce qui est permis au règlement de lotissement 708 et pour permettre l'implantation d'un bâtiment de type unifamilial jumelé avec des marges avant et arrière moindre que ce qui est permis au règlement de zonage 707.

CONSIDÉRANT QUE pour la demande de lotissement le terrain 1 aurait une profondeur de 23.30m et que le terrain 2 aurait une profondeur de 24.26m au lieu du 30m permis par le règlement de lotissement 708.

CONSIDÉRANT QUE la marge avant des deux terrains est de 5 m au lieu du 6 m permis et que la marge arrière du terrain 1 est de 4.51 m et que celle du terrain 2 est de 4.21 m au lieu du 8m de marge arrière permis par le règlement de zonage 707.

CONSIDÉRANT QUE l'impact de la demande est minime;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 juin 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu _____ que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jonathan Houde.